



Procès-verbal de l'Assemblée Générale

de l'Association Sportive du Golf du Cap d'Agde du Samedi 22 Février 2020

qui s'est tenue au restaurant DIX 9 (46 présents et représentés)

Le président Laurent Audinos accueille les participants à l'Assemblée Générale de l'AS du Golf du Cap d'Agde. Cette AG est un peu particulière puisque elle est «élective». Les adhérents vont procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration qui procéderont un peu plus tard à la désignation des **membres du bureau** qui lui-même élira en son sein Président, Vice-président, Secrétaire, et Trésorier.

De par les statuts le Conseil doit être constitué d'au moins **6 membres et au plus 10**. Il y a 9 candidats identifiés à ce jour. Dans la mesure où le nombre de candidats est inférieur au maximum mais supérieur au minimum. Il n'est pas nécessaire de voter puisque les 9 candidats seront mathématiquement élus. En revanche, l'assemblée devra voter pour approuver ou non les trois parties importantes de cette assemblée :

- **Le Rapport d'activités** présenté par le Président.
- **Le Rapport Financier** présenté par le trésorier secrétaire
- **Le Budget prévisionnel** présenté par le trésorier secrétaire.

En fin de séance :Questions/ Réponses portant sur l'AS et plus généralement ayant rapport avec le Club.

Sont remerciés pour leur présence les adhérents, Mr le Directeur Claude Goudard, les enseignants Nicolas Chavain, Nicolas Astier et le Dix 9 qui héberge l'AG pour la première fois. Sont salués les membres du conseil d'administration sortant. La vice-présidente en ce moment à l'étranger est excusée. Sont présentés les trois nouveaux Capitaines de nos équipes Cathy Ternisien, Yves Fuchs et Soren Larsen (excusé).

Des remerciements sont exprimés pour les partenaires de l'AS présents en 2018 et 2019:

La SARL Jouillé représentant le groupe **AVIVA**, Le **Camping ROUCAN plage** de Vias en la personne de Richard PASCAL, L'alliance Mobilhomes « **Camping les Terrasses du Lac** » à AGDE, permettant avec les parents de participer à l'achat des maillots des équipes jeunes. Merci à Nicolas qui comme chaque année, tisse les liens nécessaires à cette opération. A présent les jeunes sont élégamment habillés et arborent fièrement les couleurs du club.

Rapport d'activité

Dans la rubrique palmarès 2019 :

Chez les Jeunes :

Ruben Chevestrier et Matteo Soffio : qualifiés après 2 tournois qualificatifs pour la finale régionale U12.

Equipe espoirs : U12, U10, U8, 3ème des « Inter écoles de golf » à 1 coup des deuxièmes

Equipe U16 composée de Nelson Chevestrier, Ruben Chevestrier, Pantxo Fournol, Matteo Soffio, Loris Millares et Louison Colell ont participé au Championnat de France promotion`

Chez les Dames : L'équipe avec sa nouvelle Capitaine Cathy Ternisien a participé au circuit de la ligue et s'est très bien comportée en figurant en milieu de tableau dans une ambiance très sympathique.

Equipe Messieurs Mid amateurs

A participé au Championnat de France de 4ème division au Golf d'Annecy.

Alain Lopez, Johann Genieys, Didier Grimal, Soren larsen, Antoine Flumian, Arnaud Abellaneda et Sébastien Augeix et moi-même. L'équipe ne s'est pas maintenue et jouera donc la saison prochaine en promotion.

En revanche, l'équipe Messieurs Seniors composée de : Soren Larsen (Capitaine), Alain Lopez, Ralph Muller Gesser, Claude Goudard, François Torres, Didier Grimal et Aggis Varnava, a participé au championnat de France promotion. Terminant 1ère avec un score de 832 avec 34 points d'avance sur les deuxièmes, accède en 4 division nationale. Equipe senior messieurs promue « Championne de France promotion. »

Circuit Séniors et Vétérans

Circuit interclubs Senior poule ouest composée de : Cap d'Agde, St Cyprien, Saint Thomas, Carcassonne et Falgos
Le Cap d'Agde a remporté la finale à Massane. Merci au capitaine Corentin et à Jean Yves Guenou qui a remporté le plus grand nombre de points pour l'équipe.

Circuit Vétérans poule composée de : Cap d'Agde, Saint Cyprien, Fontcaude, Coulondres, Béziers Saint-Thomas, Carcassonne, Nîmes Campagne et Nîmes Vacquerolles.

Chez les Messieurs Jean-Michel Pareja termine 1er en brut.

Chez les Dames: Françoise Cardona termine première au classement cumulé et Gérard Bastide termine troisième des « Super Vétérans ».

Les évènements principaux qui ont marqué la vie de l'AS en 2019.

La sortie de l'AS Golf du Cap d'Agde au PGA Catalunya les 10 et 11 Novembre.

Une quarantaine de membres a pu profiter des installations somptueuses sur l'un des plus beaux Golf d'Europe. Pour ceux qui ont connu les conditions difficiles de Torremirona il y a 2 ans et le coup de froid du deuxième jour à Emporda l'an passé, l'AS progresse en 2019 et met les moyens pour bénéficier enfin d'une météo à la hauteur des attentes.

Le dîner des champions s'est déroulé le 7 Décembre. Il a rassemblé une cinquantaine de convives, animé par un excellent orchestre. A cette occasion les champions du Club ont été récompensés.

Championne jeune « fille » : Léonore Bizieux

Champion jeune « garçon » : Ruben Chevestrier

Championne seniors « dames » : Evelyne Vandanson

Champion seniors « messieurs » : Didier Grimal

Champion du club « messieurs » : Johann Genieys

Championne du club « dames » : Fatima Alasu

Le responsable des équipes d'entretien « Green-Keeper en chef » David Caillaud a été cité en hommage pour ses actions réalisées depuis plus de 30 années. Le travail de son équipe permet de jouer sur un parcours et sur des greens de super qualité toute l'année.

Les vainqueurs des différentes catégories ont reçu comme prix la fameuse veste aux couleurs du club. Une récompense qui a été reçue une fois de plus, avec beaucoup de fierté.

Chez les Arbitres

Un remerciement à Jacques Haumont et Bernard Heulin qui ont mené de main de maître la préparation à l'examen d'arbitre de ligue et qui pour Le Cap d'Agde a produit 2 arbitres stagiaires.

Bilan économique et financier. (présenté par Christian Cardona)

Adhésions :

Voici les chiffres des tableaux qui feront partie des pages de « l'onglet AS » sur le site du Golf International du Cap d'Agde.

Si le nombre de licences prises au club fléchit de 527 à 501, le nombre d'adhésion à l'AS a diminué d'environ 15.3% (de 365 à 309). Rien d'alarmant toutefois ce phénomène est général de plus en plus de personnes souhaitent jouer au golf mais ne désirent pas nécessairement être classées ou faire de compétitions.

Au niveau répartitions l'AS en 2019 (309) a compté 106 Dames dont 91 de plus de 50 ans. 203 Messieurs dont 144 de plus de 50 ans. 90 Membres de l'AS avaient plus de 70 ans et 45 avaient moins de 18 ans.

Compte rendu financier

Prévisions et réalisations 2019 et prévision 2020

| Association Sportive du Golf d'Agde- Le Cap | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Comptes présentés à l'AG du 22 février 2020 | | | |
| | Prév 2019 | Réal 2019 | Prév 2020 |
| Cotisations AS | | | |
| Ristournes FFG | 10 500 € | 9 500 € | 9 020 € |
| Droits de Compétitions | 7 500 € | 8 000 € | 8 000 € |
| Subvention Mairie d'Agde | 3 500 € | 3 500 € | 3 500 € |
| Sponsoring | 2 000 € | 2 000 € | 0 € |
| Sortie AS Manifestations | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL RECETTE | 23 500 € | 23 000 € | 20 520 € |
| Maillots Equipement | 3 000 € | 3 000 € | 1 300 € |
| Fournitures Bureau | 620 € | 650 € | 200 € |
| Assurances | 500 € | 520 € | 520 € |
| Réceptions | 2 500 € | 3 200 € | 2 000 € |
| Frais Postaux Abonnement Orange | 800 € | 700 € | 800 € |
| Frais Bancaires | 150 € | 150 € | 150 € |
| Equipe Jeunes | 7 500 € | 5 680 € | 6 000 € |
| Equipe Féminine | 2 000 € | 2 750 € | 2 500 € |
| Equipe Mid-Amateur | 2 000 € | 2 600 € | 3 050 € |
| Equipe Première | 2 000 € | 1 500 € | 1 000 € |
| Séniors | 2 430 € | 2 250 € | 3 000 € |
| TOTAL Dépenses | 23 500 € | 23 000 € | 20 520 € |

VOTE du Budget et Approbation des comptes : Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une abstention * (*Voir la mise au point en Annexe sur la procédure de vérification des comptes à la fin de ce document)

Projet de l'AS 2020

Le projet de l'AS, si la confiance est renouvelée à l'équipe en place, consistera à poursuivre sa mission sportive auprès des jeunes et des moins jeunes. La compétition est un moteur dans la performance et indispensable dans le désir de progression de chacun. Un calendrier d'équipe sera mis en place.

La seconde partie de la mission principale sera de satisfaire les attentes de notre noyau dur de joueurs qui souhaitent prendre plaisir au golf dans un climat de franche convivialité.

Au retour de la sortie au PGA Catalunya et le feedback chaleureux témoigné, des discussions ont lieu sur la possibilité d'organiser une seconde sortie AS.

Les recherches sont en cours.

Questions réponses :

N'ayant pas de questions spécifiques sur l'AS ; les membres du CA se réunissent pour élire le Bureau de l'AS.

Le Directeur du Golf Claude Goudard anime une discussion générale sur le thème des opérations qui concernent le système d'arrosage du parcours et l'impact des travaux. Le Calendrier de compétitions 2020 (plus de 40) sera finalisé rapidement.

Après réunion, délibérations et Votes le **nouveau Conseil d'Administration de l'AS du Golf d'Agde Le Cap** se présente de la manière suivante :

Sont élus :

A la Commission Sportive :

Madame Catherine TERNISIEN née le 18/07/1958 Capitaine de l'équipe « Dames »
Demeurant : 62 Impasse du Gekco 34200 Sète.
Mail : cathyternisien@yahoo.fr tel : 0612011234

Monsieur Arnaud ABELLANEDA né le 25/08/1981
Demeurant : 2 Impasse des Arroches 34300 Agde.
Mail : arnaudeda@gmail.com tel : 0683719300

Monsieur Sébastien AUGIEX né le 07/09/1977
Demeurant : 15 avenue Jean Jaurès 34340 Marseillan.
Mail : augeixnettoyage@free.fr tel : 0609614808

Monsieur Yves FUCHS né le 06/06/1962 Capitaine de l'équipe « Circuit SENIOR »
Demeurant : 1 bd des Matelots. Héliopolis Bat F App2 34300 Agde.
Mail : golfeur68@yahoo.fr tel : 0652662547

Monsieur Robert GIRAULT né le 30/08/1951
Demeurant : 148 Grande Rue Haute 34200 Sète.
Mail : robert.girault1@wanadoo.fr tel : 0672744166

Monsieur Soren LARSEN né le 16/06/1966 Capitaine de l'équipe « SENIOR »
Demeurant : 306 Chemin des Myrtes 34540 Balaruc-le-Vieux.
Mail : soren.strand.larsen@orange.fr tel : 0676925618

Président

Monsieur Laurent AUDINOS né le 21/03/1970
Demeurant : 394 avenue JB Salvaing 34120 Pézenas.
Mail : audinos-laurent1970@orange.fr tel : 0685142991

Vice-président

Monsieur Antoine FLUMIAN né le 06/11/1971
Demeurant : Apt 366 rue du Vent des Dames 34300 Agde.
Mail : antoineflumian@gmail.com tel : 0609097449

Secrétaire/Trésorier

Monsieur Christian CARDONA né le 13/07/1946 Capitaine de l'équipe « Vétérans »
Demeurant : 35 Rue des Gallo-Romains 34300 Agde.
Mail : cardona.christian@orange.fr tel : 0686000582

Fin de la réunion Moment de convivialité. Verre de l'amitié
Signature du PV à AGDE le 22 /02/2020

Le Président

Laurent Audinos

Le secrétaire

Christian Cardona

Annexe1 le WHS

WHS. Texte du 20/01/2020

- Le nouveau système de Handicap 2020, initié par le R&A et l'USPGA, sera mis en place en France au printemps 2020 par la fédération française de golf. Son acronyme est « WHS » pour World Handicap System ou Système de Handicap Mondial. (Remplace EGA)

Principe : Un calcul basé sur la moyenne des 8 meilleurs de mes 20 derniers scores (partie amicales certifiées comprises)

Les blocages à la hausse des index > 18.4 sautent ; dans le nouveau système, les remontées sont possibles jusqu'à 54.0.

Comment calcule-t-on l'index avec la méthode WHS ?

La mesure de la performance 3 étapes :

• **Calcul du Score Brut Ajusté.** • **Calcul du score différentiel.** • **Calcul du nouvel index.**

1. Calcul du Score Brut ajusté : opération consistera à « lisser » le résultat reçu. Le score brut sera analysé, trou par trou, et plafonné à une valeur maximale correspondant au Net Double Bogey (le Par du trou + 2 coups + les coups reçus).. Ainsi, si vous aviez 2 coups reçus sur un par 3, tout score supérieur à 7 sera automatiquement ramené à 7.

La somme des scores plafonnés de tous les trous sera le **Score Brut Ajusté (SBA)**.

A noter que pour une balle relevée, le score retenu sera votre Net Double Bogey sur le trou.

2. Calcul du Score différentiel : Score différentiel = (113/slope du parcours) X (score brut Ajusté du joueur – SSS marques de départ) Exemple : Avec un Score Brut Ajusté de 94, joué sur un terrain de SSS 72.1 et de Slope 122, le score différentiel sera de : $(113/122) \times (94 - 72.1) = 0.926 \times 21.9 = 20.3$ Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.3

3. Calcul du nouvel index :

Il est basé sur la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels sur les 20 dernières cartes enregistrées.

EX : avec les données ci-dessus: Index = $(20.7 + 19.9 + 21.3 + 19.8 + 20.5 + 20.9 + 20.6 + 20.3) / 8 = 20.5$

Cependant l'index ne pourra pas augmenter de plus de 5 points par an

-Exemple, un joueur 12,7 d'index sera plafonné à 17.7, quels que soient le nombre et la valeur des contre-performances enregistrées dans l'année. (*contrairement au précédent système français, dans lequel un index supérieur à 18,5 ne changeait pas, quel que soit le nombre de mauvaises performances successives).

PCC : ajustement aux scores différentiels en fonction des conditions rencontrées sur le terrain. Le calcul des conditions de jeu se fera après avoir récolté tous les scores joués dans la journée.

La transition de l'EGA vers le WHS. La transition entre l'ancien calcul (EGA) et le nouveau (WHS) est prévue pour le printemps 2020.

Annexe 2 Les procédures de certification des comptes pour une Association Sportive type loi 1901

Grâce à une remarque de l'un de nos adhérents et afin de mettre un terme à des débats stériles nous publions les 2 textes suivants :

Texte 1 extrait à partir du site : <https://www.associations.gouv.fr/la-comptabilite-associative.html>

...La plupart des associations ne sont pas tenues par la loi ou un règlement d'établir des comptes annuels. Elles peuvent toutefois, pour des raisons notamment de transparence financière et de gestion, décider d'établir de tels comptes, que cette décision relève d'une clause de leurs statuts ou découle d'une décision ad-hoc (par exemple prise en assemblée générale).

De telles associations ne sont pas obligées d'appliquer les règlements n° 99-01 et n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables, même si elles peuvent, évidemment, décider de s'y référer. Toutefois, les " petites " associations, principalement tenues de rendre compte à leurs sociétaires, pourront se limiter à une comptabilité dite en partie simple qui se concrétisera par un enregistrement chronologique des dépenses et des recettes sur un simple cahier, sans ratures, ni surcharges. D'ailleurs, le décret n°2106-1971 vise à dessein le fait que l'association qui demande une subvention mais qui n'est pas tenue d'établir des comptes annuels en vertu d'une obligation légale ou réglementaire, fournira à l'administration seulement ses états financiers approuvés du dernier exercice clos.

Par contre Certaines Associations dont les Associations sportives doivent faire approuver leurs comptes sous les conditions suivantes :

Les associations bénéficiant d'une ou plusieurs **aides publiques annuelles supérieures à 153 000 euros** ou encore de dons dépassant ce même montant ;
▶ les **associations ayant une activité économique** et remplissant au moins deux des trois critères suivants : bilan supérieur à 3.100.000 euros, bilan de plus de 1.550.000 euros, effectifs dépassant 50 salariés ...

- ▶ les **associations exerçant une activité commerciale et fiscalisée**
- ▶ les **associations financées par des collectivités territoriales** sur plus de **50 % de leur budget ou pour plus de 75 000 euros**,
- ▶ les **associations reconnues d'utilité publique**,
- ▶ les **organismes paritaires agréés**,
- ▶ les associations qui sollicitent l'**agrément d'une autorité publique** et qui, de ce fait, font l'objet d'une convention fixant les conditions de l'agrément (sauf si une loi précise ces conditions),
- ▶ les associations **ayant pour but exclusif l'assistance**, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale et reconnues comme telles par arrêté,
- ▶ les **associations gérant des établissements du secteur sanitaire et social**,
- ▶ les **associations d'intérêt général** recevant des versements par l'intermédiaire d'associations relais,
- ▶ les **organismes faisant appel à la générosité publique**,
- ▶ les groupements politiques et les **associations de financement électoral**,
- ▶ les associations exerçant une **activité commerciale** et fiscalisées aux impôts de droit commun,
- ▶ les associations qui émettent des **valeurs mobilières**,
- ▶ les **groupements sportifs** sous forme d'association à statut particulier, et les fédérations sportives.

Ces associations doivent ▶ **établir un plan de comptes** conforme au plan de comptes issu du plan comptable général et à ses adaptations aux associations

► et tenir un livre journal dans lequel les écritures sont comptabilisées chronologiquement et jour par jour, et éventuellement plusieurs livres-journaux auxiliaires, un grand livre constitué par les comptes de l'association dans lesquels sont reportés les écritures des journaux et un livre d'inventaire, relevé de tous les éléments d'actif et de passif. Les comptes annuels devront être obligatoirement transcrits chaque année sur ce livre d'inventaire.

Texte 2 Demande et réponse de la FFG

À : Olivier GARCIA <olivier.garcia@ffgolf.org>

Objet : expert-comptable AS

Bonjour M. Garcia,

Je me permets de vous contacter, afin de savoir, si un expert-comptable est obligatoire pour certifier les comptes de l'association sportive,

Existe -t-il un texte sur le sujet,

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement

Ci-dessous la réponse du service juridique de la FFGolf,

Cher Monsieur,

Aucune obligation pour une AS d'avoir un expert-comptable pour certifier les comptes.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien ci-après : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907>

Bien Cordialement,

Olivier GARCIA

Envoyé : lundi 24 février 2020 09:00